

B

FORMATIONS

Vendredi 12 mai 2023

L'ACTUALITE TRIMESTRIELLE EN DROIT SOCIAL

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social et ressources humaines dispensées ces 20 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction est de 4,7/5.

INFOS PRATIQUES

Animateur :
Camille HATT
Avocat - Cabinet Blohorn Avocats

Adresse :
Hôtel Novotel Grenoble Centre,
7 Place Robert Schuman,
38000 GRENOBLE

Nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités d'adaptation particulières.

LES DATES

Vendredi 12 mai 2023 :
Actualité sociale RH, de 8h30 à 12h30
Accueil à partir de 8h00 autour d'un petit-déjeuner

La prochaine formation se déroulera le vendredi 15 septembre 2023

LES TARIFS

Convention annuelle
2023 (4 sessions)

2 594 € HT
Pour les frais d'animation

1 024 € HT
Pour les frais de participation à la conception des supports

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Actualité en droit social

Après la réforme des retraites, le gouvernement a enfin publié le décret d'application relatif à la présomption de démission en cas d'abandon de poste volontaire, mais également un décret mettant en place des garanties supplémentaires pour le cotisant contrôlé par l'URSSAF. Le BOSS connaît de nouvelles mises à jour quand, dans le même temps, des précisions sont apportées sur le prélèvement à la source des IJSS de temps partiel thérapeutique AT/MP. Enfin, le droit français s'adapte sur certains points au droit de l'Union Européenne. La partie jurisprudence permettra une nouvelle fois d'apporter des précisions aussi bien sur la conclusion du contrat de travail, son exécution, ou sa rupture. Un arrêt illustrera le contentieux portant sur les contrôles URSSAF.

THÈMES

L'actualité législative et réglementaire :

- Formation, exécution, rupture du contrat de travail
- Droit de la paye
- Hygiène et sécurité au travail

L'actualité jurisprudentielle :

- Revirements
- Confirmations
- Evolutions

L'actualité des conventions collectives

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise, Responsable service RH, Collaborateurs spécialisés en Droit Social, Expert-Comptable, Collaborateurs paie
(aucun prérequis nécessaire)

CONTENU

ACTU LEGISLATIVE

Validation partielle de la réforme des retraites

Publication du décret sur la présomption de démission

Garanties supplémentaires accordées au cotisant contrôlé

L'avenir du prélèvement à la source des IJSS de temps partiel thérapeutique AT/MP

Mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat en matière de négociation collective et d'épargne salariale

- ✓ Incitation à la revalorisation des minima de branche par la loi « pouvoir d'achat »
- ✓ Les modalités de la nouvelle procédure de rédaction pré-validée des accords d'intéressement fixée par décret

Nouveauté concernant le bulletin de salaire : mention du « montant net social »

Harmonisation du Code du travail avec l'Union Européenne : adoption de la loi adaptant le code du travail au droit de l'Union Européenne

Mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi :

- ✓ Décret sur le CDD multi-remplacement
- ✓ Projet de loi immigration

Dernières mises à jour du BOSS :

- ✓ Avantage en nature
- ✓ Titres restaurant
- ✓ Véhicules électriques
- ✓ Heures supplémentaires et complémentaires

ACTU JURISPRUDENTIELLE

Conclusion du contrat de travail

- ✓ CDD : la signature manuscrite scannée remet-elle en cause la validité du contrat ?
- ✓ Les précautions à prendre dans le cadre d'un renouvellement de CDD
- ✓ La caractérisation de l'autonomie du salarié pour son éligibilité au forfait jours

Exécution du contrat de travail

- ✓ L'employeur peut modifier unilatéralement les tâches d'un salarié pour lui en confier d'autres conformes à sa qualification
- ✓ Pratiquer une activité sportive durant un arrêt maladie est-il déloyal ?

Contrôle URSSAF

Le contrôle Urssaf par échantillonnage doit être assorti de garanties procédurales

Rupture du contrat de travail

- ✓ L'impossibilité de reclassement en matière d'inaptitude doit être expressément mentionnée dans la lettre de licenciement
- ✓ Impossibilité de licencier un salarié déclaré inapte pour un autre motif
- ✓ Le refus d'adhérer à la culture de l'entreprise est-il un motif licite de licenciement ?

Harcèlement sexuel

- ✓ Le harcèlement sexuel peut-il être reconnu même en cas de relation consentie ?

Contentieux

- ✓ La mention d'une indemnité compensatrice de congés payés suffit-elle à prouver qu'elle a été payée ?
- ✓ Précisions sur le salaire à prendre en compte pour calculer les indemnités dues au salarié en matière de requalification de CDD en CDI

OBJECTIFS

- Analyser les nouvelles précisions législatives et jurisprudentielles ;
- Dégager des solutions pratiques pour son entreprise ou pour ses clients.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
- Diagnostic préalable et test d'évaluation final
- Adaptation de l'animateur et du power point en fonction des participants
- Tour de table (selon le nombre de participants)

Bayonne

Bordeaux

Grenoble

Montpellier

Paris

Toulouse

www.blohorn-avocats.fr